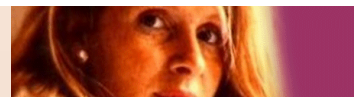


Depuis l'assassinat sur le sol irlandais de Sophie Toscan du Plantier, née Bouniol, en décembre 1996 à la veille de Noël, sa famille n'a jamais cessé de lutter, contre la souffrance de la perte puis, relayée depuis 2007 par l'Assoph (*Association pour la vérité sur l'assassinat de Sophie*), contre la souffrance infligée en continu par les insuffisances de la justice. Cette justice dans laquelle croire et encore espérer relève de l'obligatoire combat. Après onze années de demandes répétées auprès des appareils de justice irlandais et français, d'attentes, de faux espoirs, la situation ayant atteint un seuil insupportable de douleur, la naissance de cet élan collectif trouvait sa raison d'être dans la nécessité aussi de mettre fin à l'injuste – de le suspendre du moins – et de faire progresser, pour soi et pour autrui, pour l'avenir aussi, le droit, dans et par l'Europe en progrès aussi dans le rapprochement. Au nom d'une idée simple et initiale : **la justice**.

En quatre années d'existence, nous tous, par adhésion ou par toute autre forme de soutien, avons apporté une certitude au fils de Sophie, à ses parents, à ses frères, celle de ne plus se sentir isolés pour faire face aux annonces prématurées, aux fausses certitudes et blocages de tous ordres. Grâce à la force du collectif et des volontés individuelles coordonnées et mises en commun, les actions engagées, comme celles que nous envisageons, les questions que nous posons, trouveront prochainement des réponses favorables à la réalisation de notre objectif : **la vérité**.

A tout cela, c'est le devoir et l'honneur de l'**Université** de faire écho.



ASSOPH

Association pour la
Vérité sur l'assassinat de Sophie Toscan du Plantier née Bouniol



CRDH



CREDHO

Institut



de Formation en Droits de l'Homme du Barreau de Paris
Fondé sous le haut patronage de l'UNESCO et de l'Ordre des Avocats du Barreau de Paris
Centre Louis PETTITI

LES DROITS FONDAMENTAUX ET LE MANDAT D'ARRÊT EUROPÉEN

RÉFLEXIONS AUTOUR DE L'AFFAIRE SOPHIE TOSCAN DU PLANTIER NÉE BOUNIOL

Vendredi 22 février 2013 de 14h à 19h

Université Paris II
12 Place du Panthéon
75005 PARIS

Salle des Conseils
Galerie Soufflot, Escalier M, 2^e étage

Inscription demandée : crdh@u-paris2.fr

Journée validée au titre de la formation permanente des avocats

14 H. OUVERTURE

Olivier DE FROUVILLE, *Professeur à l'Université Paris II*
Michel PUÉCHAVY, *Avocat honoraire au Barreau de Paris*
Jean-Antoine BLOC, *Vice-président de l'ASSOPH*

14 H 30

**SPÉCIFICITÉ ET FINALITÉ DES PROCÉDURES
PÉNALES EUROPEENNES**

Bertrand FAVREAU
Président de l'Institut des droits de l'homme des avocats européens

15 H

LE MANDAT D'ARRÊT EUROPÉEN ET L'ASILE

Valérie MUTELET
Maître de conférences à l'Université d'Artois

15 H 30

**LE MANDAT D'ARRÊT EUROPÉEN ET LA JURISPRUDENCE
DE LA COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME**

Michel PUÉCHAVY
Avocat honoraire au Barreau de Paris

16 H. DÉBATS

16 H 30 PAUSE-CAFÉ

17 H

**LA COUR DE JUSTICE DE L'UNION EUROPEENNE
ET LE MANDAT D'ARRÊT EUROPÉEN**

Cristina MAURO
Maître de conférences à l'Université Paris II

17 H 30

**LES OBSTACLES À L'EXÉCUTION
DU MANDAT D'ARRÊT EUROPÉEN**

Alain SPILLIAERT
Avocat au Barreau de Paris

18 H DÉBATS

18 H 30

CONCLUSIONS

Paul TAVERNIER, *Professeur émérite de l'Université Paris XI*

BUFFET